vents, et le fœtus, désormais privé de ses communications avec sa mère, devra être expulsé de son sein.

4° *Un mâle hors de proportion avec les femelles.*

Dans ce cas, le rapport de la cause à l'effet est trop appréciable pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucuns détails pour l'expliquer.

5° *La contagion.*

On a été conduit à admettre la contagion comme cause d'avortement par l'observation de ce fait que, lorsque, dans de grandes réunions d'animaux, quelques femelles avortaient, il n'était pas rare d'en voir beaucoup d'autres avorter aussi. Il en est ici de l'avortement comme de beaucoup de maladies dues à l'influence de causes générales; de ce qu'on les voit attaquer simultanément un grand nombre d'individus, on est tout de suite porté à conclure que c'est par contagion qu'elles étendent ainsi leurs ravages. Mais bientôt un examen plus attentif démontre que les propriétés contagieuses de ces maladies sont tout au moins problématiques, et que le plus souvent la simultanéité de leur apparition résulte de l'influence d'une même cause sur plusieurs individus à la fois.

Il en est de même pour l'avortement, et si plusieurs femelles avortent en même temps dans une ferme, on peut le plus souvent l'expliquer par une des causes générales que nous venons de signaler. Il est des cas cependant où l'avortement, sans être le résultat de la contagion, peut se communiquer aux femelles pleines d'une même écurie lorsque l'une d'elles vient à avorter. Alors il y a *infection* de l'air par les miasmes provenant de la décomposition, soit des enveloppes fœtales, soit des liquides qui environnaient le fœtus, soit du fœtus lui-même. La présence de ces miasmes dans l'air peut exercer une influence pernicieuse sur le sang des bêtes pleines, l'altérer et déterminer par là des congestions utérines non moins dangereuses que les congestions résultant d'une trop bonne alimentation. Il est donc d'indication d'éloigner de l'écurie la bête qui vient d'avorter et de nettoyer la place qu'elle occupait.

§ II. — De l'avortement sporadique et de ses causes.

Le plus souvent, surtout dans les jumens, l'avortement se montre à l'état sporadique. Les causes qui peuvent le déterminer sont :

1° Les violences extérieures, telles que les heurts dans les brancards, ou par le timon des voitures, les coups d'éperons trop subits, les pressions en passant par des portes trop étroites;

2° Les efforts violens, soit que l'on soumette les femelles dans les derniers mois de la gestation à des travaux pénibles, soit qu'on les lance à des allures trop rapides, soit qu'il leur faille dépenser beaucoup de force musculaire pour traverser les bourbiers et les fondrières qui se rencontrent souvent dans les pâturages;

3° L'introduction d'une boisson trop froide dans l'estomac, surtout lorsque les femelles sont en sueur.

4° Les indigestions. L'avortement s'explique dans ce cas par la pression que fait éprouver au fœtus l'accumulation de matières alimentaires ou de gaz dans les courbures intestinales, et par les contractions violentes des parois abdominales que détermine la douleur des coliques;

5° Les maladies. C'est un fait d'observation que la co-existence d'une maladie grave avec l'état de plénitude de l'utérus est une cause presque inévitable d'avortement, soit que le sang, détourné en grande partie par l'organe irrité, n'arrive plus en assez grande abondance à l'utérus, soit enfin que l'effet soit mécanique, comme par exemple les secousses que la toux fait éprouver au fœtus pendant certaines maladies de poitrine;

6° L'excès de repos qui détermine la pléthore sanguine, et par suite des congestions sur l'utérus;

7° La monte des femelles en état de plénitude, ou la présence à leur voisinage d'un mâle qui les tourmente et détermine la réapparition des chaleurs;

8° La frayeur causée par le tonnerre ou les explosions violentes et soudaines;

9° La constitution des femelles. Certaines jumens d'un tempérament lymphatique et mou sont plus prédisposées à l'avortement; chez elles il n'est ni accompagné, ni précédé, ni suivi d'aucun signe maladif. On doit rejeter comme impropre à la reproduction toute femelle dans laquelle l'avortement ne reconnait pas d'autre cause qu'une disposition particulière.

Telles sont les causes qui peuvent déterminer l'avortement dans les femelles des animaux domestiques. Ces causes étant signalées, tous les soins des éleveurs doivent tendre à les éviter, puisque l'accident qu'elles produisent a les graves inconvéniens : 1° de faire perdre au propriétaire le fruit de ses peines et de ses avances; 2° de l'obliger parfois à laisser la jument sans être couverte pendant une année, afin de lui laisser le temps de se remettre des suites de l'avortement; 3° de rendre souvent les jumens impropres à reproduire pour le reste de leur vie, puisqu'il a été observé que les femelles qui ont avorté une fois sont rarement susceptibles d'être fécondées; et si elles conçoivent encore, elles ont conservé une fatale prédisposition à avorter de nouveau. Nous ne parlons pas ici des autres suites graves de l'avortement, telles que l'hémorragie, les renversemens du vagin et de la matrice, et les maladies dont il peut être cause. Nous renvoyons à ce sujet aux articles de pathologie et de chirurgie.

§ III. — Symptômes et signes qui peuvent faire prévoir l'avortement.

Rien ne peut faire prévoir l'avortement lorsqu'il a lieu au terme ordinaire de la gestation; mais lorsqu'il a lieu avant cette époque, quelques signes le précèdent et l'annoncent. La jument est triste, ses mamelles sont flétries, son flanc creux; elle éprouve des envies fréquentes d'uriner et de fienter: puis enfin ses efforts expulsifs finissent par